



Cadre de collaboration à l'attention des représentants légaux

Rôles et missions école et familles	<p>Les enfants se sentent en confiance et en sécurité lorsque les adultes qui les entourent forment une communauté éducative structurante et cohérente. Cela facilite leurs apprentissages et leur épanouissement : https://csvr.ch/collaboration-ecole-famille/</p>
Moyens de communication	<p>Pronote est l'outil officiel de communication du CSVR avec les familles. A ce titre, les parents s'y connectent au moins une fois par semaine.</p> <p>Les groupes de discussion sur Pronote ou Threema servent à échanger des informations concernant des activités scolaires. Les situations particulières n'y sont pas abordées et aucune information personnelle ne doit y être diffusée.</p> <p><i>L'enseignant.e ou la direction se réserve le droit de fermer le groupe de discussion en cas de débordement.</i></p>
Communication	<p>Le corps enseignant répond en principe aux appels et aux messages les jours d'école entre 7h30 et 17h30.</p> <p>Pour les urgences (accident grave, décès, situation pouvant porter atteinte à la sécurité des élèves et des adultes), un message peut être adressé en tout temps à l'enseignant.e et/ou au secrétariat du CSVR par Pronote, au 032 886 57 20 ou par le formulaire d'urgence.</p> <p>En cas de situation de crise, la direction assure seule la communication.</p>
Prise en charge et résolutions des situations	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-bottom: 10px;"> <p>En raison du secret de fonction, l'école n'informe pas les autres parents des mesures mises en place.</p> </div> <p>4 APEA OPE OES</p> <p>3 Direction TEKI Suspension Déscolarisation partielle et/ou PPI Services cantonaux</p> <p>2 Suivi SSE et/ou SME et/ou ER Médiation et/ou prévention Adaptation des mesures éducatives Réseau-x école-parents</p> <p>1 Remédiations, mesures éducatives Espace Ressource (enseignants spécialisés et soutien) et/ou sanctions Contact-s parents</p> <p>Difficulté →</p> <p>↑ signalement</p> <p>https://csvr.ch/eleve-en-difficulte/</p> <p>Authorities: Autorité de protection de l'enfant Office de protection de l'enfant Office de l'enseignement spécialisé (mesures renforcées) Direction Enseignants TEKI AEMO, Croix-Rouge, CNP, EsPéd Conseiller socio-éducatif Conseiller médico-éducatif/infirmière/médecin Médiateur Enseignants réguliers et spécialisés</p>
Présence des parents à l'école	<p>Sauf exception, le périmètre scolaire (cours et bâtiments) n'est pas un espace public et il n'est pas autorisé d'y venir sur temps d'école sans l'invitation des professionnels de l'enseignement.</p> <p><i>Le secrétariat du CSVR reste accessible aux heures d'ouverture.</i></p>
Règlements	<p>https://csvr.ch/reglements/</p>
Informations	<p>Retrouvez tout le CSVR et ses services sur https://csvr.ch</p>